



C. PCT 951

-04

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur de se reporter à l'invitation faite au Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter à la cinquième session du *Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, qui se tiendra à Genève, au siège de l'OMPI, du 17 (à 10 heures) au 21 novembre 2003 (voir la note C. PCT 937 datée du 3 octobre 2003).

La question suivante sera également abordée lors de cette session :

- propositions de la Suisse en ce qui concerne la déclaration de la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevets.

Comme cela est indiqué dans la note C. PCT 937, les documents de travail seront communiqués directement à l'office de la propriété industrielle du Gouvernement de Son Excellence et, sur demande, au Ministère de Son Excellence. Ils sont également disponibles sur le site Web de l'OMPI (voir <http://www.wipo.int/pct/fr/meetings>).

Le 16 octobre 2003